Livret d'Accueil

Résidence Autonomie « Les Cèdres »

Site Web :

residence-lescedres49.fr

Bienvenue à la résidence Les Cèdres

Les membres du Conseil d'Administration, la Direction et l'ensemble du personnel vous souhaitent la bienvenue au sein de la résidence Les Cèdres.

Ce livret d'accueil est destiné à mieux vous faire connaître les services proposés par notre résidence et favoriser votre participation à la vie de l'établissement.

Elle offre aux personnes âgées valides et autonomes un logement indépendant avec possibilité d'utiliser des services collectifs.

Un accompagnement privilégiant la qualité de vie, l'autonomie et la sécurité est au centre de nos préoccupations.

Une équipe à votre service

La résidence dans son environnement

Située au cœur d'un village de 940 habitants, la résidence des cèdres est entourée d'un parc de 10 000 m².

Dans un rayon de 200m, vous trouverez **les commerces de proximité** tels que : l'épicerie multi services, le boulanger, le restaurant bar tabac et la coiffeuse.

L'épicier et le boulanger assurent également **les livraisons à domicile** : il suffit de passer commande par téléphone et /ou de déposer celle-ci dans les boîtes à l'entrée de la cuisine.
Boulangerie Pigeon : 02 41 82 62 28

Vous trouverez aussi **les services publics** comme la Mairie ouverte tous les matins du lundi au samedi et l'agence postale ouverte tous les matins sauf le mercredi.

Le service de bus du département est situé sur la place à moins de 100m de la résidence. Il dessert Saumur. Les horaires sont disponibles à l'accueil de la résidence.

Du lundi au vendredi, un service **de transport à la demande** ALEOP est également à votre disposition pour vos rendez-vous ou pour le marché du lundi au vendredi.
Il suffit d'appeler le **02 41 22 72 90** pour réserver une place dès le lendemain.
Les destinations sont Noyant et Baugé. Le chauffeur vous prend à l'entrée de la résidence.

Une équipe à votre service

Joseph THES

Directeur

Marianne Fermigier

Notre secrétaire

Françoise

Aide-Soignante

Fabienne

Aide-Soignante

Mickaelle

Aide-Soignante

Brigitte G.

Aide-Soignante

Sylvie

Auxiliaire de Vie

Maria

Auxiliaire de Vie

Leila

Auxiliaire de Vie

Bernadette

Agent Social

Steffy

Agent Social

Justine

Agent Social

Isabelle

Cuisinière

Franck

Cuisinier

Christine

Aide-Cuisine

Dans Chaque Appartement

Chaque appartement dispose **d'une pièce principale, d'une cuisine et une salle de bain**. 1 chambre supplémentaire pour les F2.

Chaque appartement du nouveau bâtiment possède **un balcon ou une terrasse.**
Pour l'ancien bâtiment, seuls les appartements situés en rez de chaussée possède **une terrasse**.

L'ensemble des logements de la résidence bénéficie d'un **chauffage collectif** tout au long de l'année. Il est possible de régler la température de chaque appartement **à la demande de l'occupant**. La facturation du chauffage est incluse dans la redevance.

Tous les appartements sont alimentés en **eau chaude et froide** avec robinet d'arrêt individuel. Les consommations d'eau sont incluses dans la redevance.

Le logement est équipé **d'une prise de téléphone et d'une prise de télévision**. Il vous appartient de procéder à l'ouverture de la ligne auprès de l'opérateur de votre choix, lequel assurera la facturation des abonnements et des consommations.

Le logement est également équipé **d'un détecteur de fumée** relié à la centrale incendie de la résidence. A chaque déclenchement, le personnel est aussitôt informé (alerte sonore au bureau et alerte sonore sur les bips des aides-soignantes)

Dès votre arrivée, **un médaillon de téléassistance** vous est remis. Celui-ci est relié au service aide-soignant et aux veilleurs de nuit. En cas d'activation, un des membres du personnel se déplace 24h/24 et 7jours/7. Avec l'aide financière de la CARSAT de Pays de Loire

L'entretien du logement est assuré par vos soins. Si vous rencontrez des difficultés, vous pouvez faire appel à une association aide à domicile (quelques coordonnées sont disponibles au bureau)

L'attestation d'assurance responsabilité civile, dégâts des eaux et incendie est à fournir tous les ans à la Direction

Les Locaux communs

Une salle de restauration

Vous pouvez y prendre vos repas du midi et du soir
dans une ambiance conviviale.

Un restaurant des familles

Pour vous et vos invités
afin de partager le repas en toute intimité

Une salle détente

Pour toutes les animations de la résidence.

Un salon bien-être

Pour vous faire chouchouter.
C'est également le cabinet du pédicure.

La vie dans la résidence

La vie en collectivité

Elle implique des règles de bonnes conduites afin de ne pas déranger ses voisins : écouter la TV et la radio raisonnablement ou utiliser un casque audio.
Vous êtes **libre de sortir** de la résidence quand vous le souhaitez. En cas d'absence prolongée (au-delà de 24h) prévenir le bureau et les aides-soignantes (médicaments)
Pour **votre sécurité**, les portes de la résidence ferment à 20h. Si vous rentrez plus tard, pensez à demander une clé au bureau.
Vous pouvez recevoir vos amis et votre famille à tout moment de la journée.

Le Conseil de Vie Social : C.V.S

Ce CVS vous permet d'être mieux informé(e) sur la vie de l'établissement et sur tout ce qui peut avoir une incidence sur vos conditions de vie : travaux, restauration, animation....
C'est une assemblée qui regroupe des représentants des résidents, du personnel, du CCAS, tous élus par leurs pairs. Ils sont élus pour 3 ans.
Le CVS traite des questions liées à la vie quotidienne dans la résidence : Ce sont vos représentants, c'est à eux que vous pouvez adresser vos remarques concernant l'ensemble des résidents.

Animation :

Des animations vous sont proposées **tous les jours de la semaine** : loto, atelier chant, café-concert, cinéma.
Le club des Pins de Parçay se réunit le mardi après-midi autour des jeux de société. Vous pouvez participer moyennant une participation financière annuelle.
Séance de gymnastique douce tous les lundis & vendredi après midi : il suffit d'avoir un certificat médical.
Un jeudi par mois, **un atelier bien-être** est à votre disposition pour une séance de massage, de manucure...

Culte :

Chacun est libre de son choix
Une messe est célébrée le 1er jeudi du mois à 16h dans la salle de détente.

La commission Animation :

La commission animation permet d'échanger avec les différents acteurs de l'animation de la résidence. Les commissions animation seront au nombre de 3 dans l'année et réuniront les acteurs de l'animation, les résidents et leur famille, des membres du personnel et la direction.

La démarche de cette commission Animation:

Cette commission sert à faire une rétrospective sur les animations de la période écoulée de façon à identifier ce qu'il semble pertinent de renouveler ou non. Il est donc décidé si parmi les sorties, la venue d'intervenants extérieurs ou autres activités, certaines programmations doivent être supprimées, modifiées ou encore améliorées sur la période suivante.

Elle est aussi le moment où l'on présente le programme de la période à venir, dans l'intention de l'ajuster en fonction des souhaits des résidents.

A la résidence « Les Cèdres », les résidents sont chez eux, on leur laisse donc la possibilité de choisir leurs activités grâce à cette commission.

La commission Menu:

La commission Menu a pour but de donner la parole aux résidents autour d'un thème très important : ***Les repas***. Elles seront au nombre de 3 dans l'année et réuniront le personnel de cuisine, les résidents et leur famille, des aides-soignantes et la direction. Elle institue une communication transversale autour de la restauration.

La démarche de cette commission restauration :

Cette commission s'inscrit dans une démarche qualité autour du repas et du service. Chaque période écoulée est analysée, examinée de façon à ce que la période suivante soit améliorée. Nous souhaitons que la période à venir soit porteuse de plats toujours plus savoureux mais surtout en adéquation avec les goûts et besoins de tous.

Cette commission de restauration est également l'occasion de choisir les repas à thème ainsi que les repas de fête.

Informations Pratiques

Horaires de bureau:

Le bureau est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.
Le week-end, s'adresser aux agents ou aux aides-soignantes.

Les animaux :

Les animaux de compagnie sont autorisés dans les logements.
Ils sont cependant interdits dans les locaux communs.
Vous pouvez promener votre chien en laisse dans le parc : merci de ramasser les déjections.

Les ordures ménagères :

Les locaux poubelles se trouvent au 1er et 2ème étage de l'ancien bâtiment au bout du couloir.
Nous effectuons le tri sélectif : des poubelles sont à votre disposition.
Un sac vous est remis à votre arrivée.

Le courrier :

Les boîtes aux lettres sont réparties sur les 2 entrées : ancien (de 1 à 214) et nouveau (de 301 à 411) bâtiment.
Le courrier est distribué chaque jour par le facteur en fin de matinée.
Une boîte courrier départ est à votre disposition.

Les journaux :

Le courrier de l'Ouest est acheminé par porteur le matin et distribué à votre porte par le veilleur de nuit dès 7h30.
La Nouvelle République est déposée par la poste dans votre boîte aux lettres.

Dépannages :

Pour tout problème (fuites, dégâts des eaux, ...), le signaler au bureau.
Un agent d'entretien passera pour effectuer l'intervention.

Pour votre confort

Restauration

Les repas sont pris en salle de restaurant. Ils sont confectionnés sur place.

❖ **Horaires**

- Le midi à 12h et le soir à 19h
- Le soir : vous avez la possibilité de diner dans votre appartement : les agents de service distribuent le repas entre 18h15 et 19h : potage, fromage et dessert.
- Plateaux : si vous êtes souffrant, les aides-soignantes vous apporteront le repas du midi dans votre appartement le temps de vous rétablir.

❖ **Inscriptions repas invités**

- Si vous avez **des invités**, merci de prévenir le bureau **au moins 48h à l'avance**.

Les soins

Merci de prévoir un sac ou une valise avec le nécessaire de toilette et de vêtements en cas d'hospitalisation

Vous avez le libre choix de votre médecin traitant et des services paramédicaux (infirmière, pharmacie, kiné.....).

Le service aide-soignant est présent de 7h30 à 21h.

- Ce service vous accompagne dans les actes de la vie quotidienne : toilette, habillage, petits soins
- Une douche par semaine vous est proposée avec de l'aide si vous avez des difficultés
- Les aides-soignantes distribuent les médicaments préparés par l'infirmière.

La sécurité

Le CCAS vous propose un dispositif de **médaillon individuel** faisant office de sonnette d'appel.

Des veilleurs de nuit **sont présents de 20h à 8h**. Ils veillent sur votre sécurité et viennent à votre secours en cas de besoin.

Les médicaments

Les pharmacies passent 2 fois par semaine à la résidence délivrer les médicaments.

Si vous avez un pilulier, demander une ordonnance à votre médecin traitant pour le préparer.

Les médicaments sont préparés par une infirmière

Les piluliers sont déposés dans votre appartement chaque lundi.

Si vous avez besoin, le service aide-soignant vous donnera vos médicaments matin, midi et soir.

Le résident est tenu de respecter les règles suivantes

- **Ne jamais bloquer** les portes des couloirs,
- **Interdiction de modifier** les installations électriques sans l'accord de la responsable de la résidence,
- **Ne pas utiliser** de chauffage d'appoint
- **Veiller** à ce que les plaques électriques soient bien éteintes après utilisation,
- **Ne jamais se servir** des plaques électriques comme de dessertes, et ne déposer que ce qui doit être mis à chauffer immédiatement,
- **Veiller** à ce que les fers à repasser soient bien reposés et débranchés après leur usage,
- **Veiller** à ce que les lampes et appareils électriques soient tenus éloignés des rideaux et autres revêtements muraux,
- **Ne pas utiliser** de rallonges électriques ou multiprises non conformes,
- **Ne pas fumer au lit,**
- **Ne pas utiliser** de produits explosifs ou inflammables, ni de détenir d'armes.

Consignes à respecter en cas d'incendie

Consignes à observer en cas **d'incendie dans l'appartement** :

- Avertir le personnel en déclenchant l'alerte téléassistance ou en appelant la résidence au 02 41 82 63 11,
- Evacuer le logement en refermant portes et fenêtres si possible,
- **Ne jamais prendre les ascenseurs,**
- Respecter les consignes données par le personnel ou service de secours.

Consignes à observer si, au moment de sortir de son logement, le résident observe **les portes coupe-feu FERMEES** :

- Rester dans son appartement : risque d'incendie
- **Ne pas pousser des portes coupe-feu fermées** : risque de fumée et incendie derrière la porte.
- Attendre que le personnel réarme les portes

Consignes à observer si, au moment de sortir de son logement, le résident observe **de la fumée dans le couloir** :

- Donner l'alarme en avertissant le personnel de la résidence et/ou en déclenchant l'alerte par le médaillon,
- Rester chez soi, refermer la porte du logement et les fenêtres,
- Calfeutrer le bas de la porte par un linge humide à l'intérieur du logement,
- Attendre l'arrivée des secours,
- Se manifester derrière les fenêtres.